L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 SEPTEMBRE 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10, par semestre, $6; par trimestre, $4;
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $6; par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces insérées, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces insérées de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel compte qu'il sera convenu avec elles; mais dans nous ont, est occupée ne dépasse pas 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont adressés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 6 SEPTEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Ferstadt & Spear, à 11 heures, à leur salle d'encan, rue Bienville — Une carabine Enfield, une malle et une valise.

Par Louis Stern & Bros, à 10 heures, à leur salle d'encan, No 34 de la rue du Camp, sans réserve—300 caisses de bottes, souliers et brodequins, pour hommes, dames, demoiselles, jeunes gens et enfants.

Par O. Lesumont, aux No. 65 de la rue de Chartres — Bottes, souliers, chapeaux, habillements d'hiver, etc.

Par S. Grinnell, rue Bienville et Passage de la Bourse Mexicain, vaisselle, verreries etc.

Par H. Fernandez & Marks, au No 32 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie et linnage—sans réserve.

Par A. Fridge, au No 6 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, habillements, lingerie, couvertures, chapeaux etc.

Par D. E. Morphy, aux Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas — Vins, liqueurs, épicerie, etc. Sur la Levee, au coin de la rue Foydras — Pommes de terre.

☞ Achetez vos cosmétiques et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée

Provisions à Pencan — Nous attirons spécialement l'attention particulière des gourmets sur la vente aux enchères de la poix, etc. qui commencera à 10 heures du matin, dans une vaste magasin de MM. E. J. Hart & Co., Nos. 73, 75 et 77, rue Tchoupitoulas, et qui aura lieu par le ministère de M. D. E. Morphy, encanteur.

Affaires Municipales.

Le Trésorier de la ville, M. Howell, s'adresse à nos Conseils de ville une communication fort intéressante. Elle concerne les revenus du Port de la Nlle Orléans depuis la consolidation des trois anciennes municipalités et de la ville de Lafayette jusqu'à ce jour. On voit par le tableau de chiffres que M. Howell produit, combien sont vraies les recommandations que nous avons jamais cessé de faire à l'égard de la perception des droits de warfage. L'exploitation des wharves n'a jamais donné de bénéfice important qu'au moyen de la mise à ferme des droits qui y sont attachés, et c'est ce système seul qui a fait qu'au bout de 15 ans et trois mois, on a pu sauver au moins la faible somme de $30,000. Le système de la ferme fut appliqué pour la première fois, en octobre 1856, et donna pour trois années $38,109. La seconde fois, en octobre 1858, il donna, pour cinq ans et quelques mois, $1,052,000, ce qui, terme moyen, constituait un revenu d'environ $200,000 par an. Mais ce revenu était net, sans frais de collection ni de réparation ou d'entretien des wharves ou des rues. Ce mode d'exploiter les quais de la ville est été en pratique depuis le jour de la consolidation jusqu'à présent, le Trésor municipal eut touche une somme nette d'environ TROIS MILLIONS de piastres, tandis que par le système contraire, il n'a touché que $200,000; encore faut-il comprendre dans ce chiffre les résultats des deux contrats de ferme que nous avons mentionnés. C'est par l'effet de ces contrats qu'on obtint le relipat d'où il est question, et sans cette heureuse idée de la ferme, qui ne vint à l'esprit des Conseils qu'en 1856, la meilleure source de nos revenus n'eut certainement pas suffi pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et de perception.

Il est donc prouvé que si les quais ne sont pas affermés, la municipalité n'en retirera rien, les frais d'entretien et d'exploitation devant toujours absorber et au-delà le revenu.

Après des démonstrations pareilles, nous espérons bien qu'on ne discutera plus sur ce point, et que les Conseils ne voudront plus forcer la vile à faire ce qu'elle n'a jamais pu faire avec succès, la collection du revenu de son port.

Aussi, le trésorier n'hésite pas à prendre un parti. Il recommande que les wharves soient mis à ferme le plus tôt possible, et pour que l'adjudication se fasse avantageusement, il propose de diviser le port en quatre sections qui seront vendues séparément aux plus offrants avec les conditions ordinaires, c'est à dire avec l'obligation d'entretenir, de réparer à leurs frais les débarcadères et les levées. Il faut savoir gré à M. Howell de ce rapport qui éclaire la question pour ceux qui la connaissent imparfaitement.

Puisque nous consacrons cet article aux affaires municipales, nous dirons quelques mots sur la resolution des Conseils qui suspend les écoles publiques jusqu'au 1er octobre. A parler franchement, nous aurions préféré, quant à nous, qu'elles eussent été suspendues pendant un an ou même plus longtemps encore, car son vent nous avons écrit que les écoles, entretenues à si grands frais, finiraient par dévorer le budget tout entier des recettes municipales, ainsi qu'une lime partie du budget de l'État. Il y quelques douze ans, cette question fut traitée in extenso, des documents venant d'autres Etats furent consultés, et le Conseil de 1856 réduisit de $10,000 le budget des écoles. Mais ici, les bons et nombreux durent peu; un autre Conseil vint bientôt de trouve ce que son prédécesseur avait fait, et une allocation extravagante reporta les dépenses des écoles à un chiffre qui dépassait de beaucoup le chiffre sur lequel on avait rogué. De $16 par élève le chapitre des écoles fut rétabli à $20, et aujourd'hui nous le voyons à $24. De ce train, si le système continue, nous le verrons incessamment à 26, à 28 et à 30, ce qui constituera une dépense de $600,000, sans compter les frais d'édifices, car les écoles ne se tiennent pas en place sur. Il faut construire pour chaque institution nouvelle ou acheter des bâtisses toutes faites, ce qui exige un capital en sus des frais annuels d'entretiennent.

Le Nord est plus économe et plus habile. Nous nous rappelons qu'à l'époque où la réduction fut voté, le maire Lewis fournit aux Conseils des rapports à lui adressés par les maires de diverses villes du Nord, et que ces rapports établissent un contingent de frais très inférieurs aux frais de nos écoles. Ainsi quand les nôtres dépensaient $20 par tête d'élève, celles de New-York ne dépensaient que $14, celles de Cincinnati et de St Louis ne dépensaient que $10 et les écoles de la Nlle Angleterre dépensaient encore moins. Plusieurs grandes villes du Nord n'allouaient que $8 par tête d'élève. Nous avons donc toujours dépensé, pour l'instruction publique, le double des villes du Nord; maintenant nous dépensons plus du double et bientôt nous dépenserons trois fois autant, si nulle puissance ne nous arrête.

La meilleure de toute les mesures serait la suppression totale des écoles publiques, en réservant beaucoup de certaines faveurs pour les professeurs actuellement employés et qui ont bien mérité de la ville. Le premier de ces faveurs serait de leur abandonner gratuitement les jouissances des maisons d'école qui appartiennent à la ville, maisons où ils pourront continuer à instruire les enfants du peuple moyennant une faible rétribution à la charge des parents.

Ce biais vaudrait mieux que le projet recommandé dans une pétition appuyée de 4,000 signatures, attendu lo qu'il coûterait moins, 2o qu'il nous mettrait à l'abri de toute fraudes. Il serait toujours bien difficile de savoir si réellement telle école a au moins 100 élèves pour qu'elle ait droit à la subvention et de cette difficulté d'information pourraient surgir beaucoup d'abus. Il ne faut pas en nous allégeant d'un côté nous charger de l'autre. Or dès le moment qu'il s'agirait encore de subsides il faudrait s'attendre à voir bientôt signaler des injustices : la ville y perdrait beaucoup d'argent sans satisfaire personne.

Il vaut mieux abandonner les écoles à la liberté de la concurrence. La ville fournira le local parce qu'elle le possède et les professeurs qui auront des titres à l'estime et à la confiance du maire, ou d'un bureau spécialement nommé par les Conseils pour faire les concessions de jouissance, les obligeront. Les membres de ce Bureau seraient chargés, en outre, d'inspecter de temps en temps ces écoles pour savoir si les concessionnaires s'acquittent convenablement de leur mission.

Quant à la résolution des Conseils qui suspend l'ouverture des écoles jusqu'au 1er octobre, nous sommes forcé de dire qu'elle est inconstitutionnelle. Les ecoles ont été fondées par l'Etat de concert avec les paroisses : l'Etat fournit une subvention en rapport avec le nombre des élèves inscrits et nous n'avons pas plus le droit de refuser cette subvention en n'ouvrant pas les écoles que nous n'avons le droit de la prendre si nous ne les ouvrons pas.

Il faudrait pour avoir ce droit que l'autorité militaire le donnât comme elle a été invitée à le faire, mais ce qu'elle n'a pas fait; en sorte qu'à l'ancien bureau de direction seul appartient le gouvernement des écoles qui doivent rester ouvertes en dépit de la résolution qui les ferme. Les Conseils ont eu la main malheureuse dans cette affaire à laquelle ils n'auraient point dû toucher. Nous les avons averti plusieurs fois; mais loin de se rendre aux bons avis de la presse, ils se sont rués sur les écoles en réformateurs avides de ruines. Ils veulent les suspendre aujourd'hui, autant vaut dire anéantir, au lieu d'asseyagement de l'allocation faite par leurs prédécesseurs. Cette allocation, si le maire eut bien voulu la signer à temps, eut suffi pleinement à tous les besoins d'instruction éprouvés par la race affranchie. Mais les Conseils évidemment veulent autre chose. Ils veulent une fusion générale et une égalité absolue. De là leurs votes extraordinaires sur certaines matières. Eh bien, soit! qu'ils marchent résolument à leur but sur cette pente scabreuse où l'autorité militaire, non le peuple, les a placés, mais qu'ils nous permettent de leur rappeler cette vérité de tous les siècles : les institutions ferocesne durent pas.

UNE DEMI-QUARANTAINE. — On croit peut-être que le Bureau de Santé en déclarant que la fièvre jaune avait pris un caractère épidémique a déclaré aussi, comme conséquence rigoureuse, que les réglements de la quarantaine étaient suspendus. Il n'en est rien. Le Bureau de Santé n'a pas voulu perdre son domaine tout entier. En effet, si on enlevait au Bureau de Santé la quarantaine, que lui resterait il? Et comme les membres qui composent ce Bureau sont les arbitres souverains de la malignité de la fièvre et de l'utilité du lazaret, ils décident naturellement cette double question d'une manière conforme à l'esprit qui les anime. Ce n'est certainement pas en supprimant la quarantaine que nous en prouverons l'utilité, pensent-ils, et puisque la fièvre jaune est ici en dépit de nos idées et de nos doctrines, tâchons au moins de ne pas périr tout entière en conservant une partie des règles qui nous sont chères

Et c'est justement ce que le Bureau a fait dans sa dernière séance. Il n'a suspendu que la moitié de la quarantaine en y conservant un officier de santé ou un docteur avec le pouvoir de retenir, sous les barreaux n'ayant pas de malades, mais tous les bâtiments qui auront qu'un d'indisposé à bord. Ce nouveau réglement est d'une autre extraordinaire quand on pense au nombre de victimes que fait journellement la fièvre jaune. Il est aujourd'hui surabondamment prouvé que la quarantaine ne peut plus être d'aucune utilité pour la santé publique. Des lors elle devient nuisible; premièrement, parce qu'elle entrave le commerce dans un moment où il faudrait au contraire l'encourager. Tous les bâtiments qui viennent des Indes occidentales ont leurs équipages acclimatés ne craignant pas l'épidémie mais redoutant la quarantaine qui leur fait perdre un temps précieux. Pour les marchandises de cette latitude, le véritable fléau, c'est le lazaret. Il est certain qu'il viendrait de la Havane, du Mexique, des Iles Rustan, de la Jamaïque et de tous les ports des îles Caraïbes ou de la zone tropicale du continent américain beaucoup plus de navires s'ils étaient reçu ici en libre pratique. Ensuite n'est-ce pas une chose cruelle que de condamner à rester dans l'entrepont d'un navire infect, de malheureux malades qui, peut-être, quand peut être il n'aurait faillu que l'air de la terre ferme pour les guérir? Obliger ces malades à ne pas débarquer c'est plutôt favoriser l'irruption d'un nouveau fléau que combattre le beau régnant, c'est pour se garantir d'un danger imaginaire provoquer un danger réel, et préparer les éléments de la peste loin de les détruire. Il est fort douteux pour nous qu'un lazaret soit jamais un préservatif contre une peste étrangère, nous croyons au contraire qu'elle se propage par les lazarets où le fait déclarer en la concentrant. Mais messieurs du Bureau de Santé pensent différemment et pour cause. Ils supposent qu'il y a maintes sortes de fièvres jaunes plus malvaises que celle qui règne ici en ce moment, et, ne voulant pas treffer une maladie exotique sur une maladie locale, de peur de donner lieu à quelque fléau monstre inconnu jusqu'ici, ils imaginent une demi quarantaine ou un régime mixte très débonnaire pour les voyageurs qui se portent bien et impitoyable pour ceux qui ne portent mal. Ce régime ne leur laissera pas d'autre alternative que la santé ou la mort. Ayez nus, il dira : entrez et venez chez nous goûter un peu de la fièvre jaune la plus bénigne qu'on ait jamais vue, expression du Bureau de Santé; aux autres il dira : restez et mourez à fond de cale, ou bien jetez vous dans le Mississippi et gagnez la terre à la nage. Dans les bois, on vous serez repris, vous guérirez peut-être.

Pour mettre en opération ce beau régime, messieurs du Bureau de Santé ont donc mauvaise nuit au lazaret un officier exerçant sur tous les bateaux venant de la mer un pouvoir suprême. Mais si cet officier comptait toucher tranquillement son salaire tout en nuisant au commerce et bien faisant courir à des étrangers qui ne peuvent bien la chance de se porter mal et de périr, il se trompe. Nous demandons pour commencer une enquête de ce régime bâtard et, si cela ne suffit pas pour le faire supprimer, nous irons le prier au gouverneur Flanders, qui n'aime pas les abus, à ne pas plaisanter avec celui ci et très certainement il nous en délivrera, dût il nous délivrer aussi du Bureau de Santé.

LE BUREAU D'ÉCOLE — Ce corps, autrement dit l'ancien Bureau, a décidé que le Conseil de ville n'avait aucun droit à faire former les écoles jusqu'en octobre, le Bureau étant gouverné par les actes de la Législature, qui l'ont investi de la direction et du contrôle des Ecoles publiques.

Le Bureau a résolu en conséquence qu'il engagerait des avocats pour défendre ses droits et préparerait une adresse aux citoyens de la Nlle-Orléans sur le sujet général de l'éducation. MM. Sambola, Schneider, Kelly et Thieuemann ont été nommés membres du comité chargé de la rédaction de cette adresse. En attendant, les Ecoles sont restées ouvertes et n'ont pas été éprouvé d'interruption. Ajoutons qu'elles n'en éprouveront probablement aucune, attendu que le législateur militaire n'est pas ici pour servir, à souhait, les petites ambitions des Radicaux.

DÉPART DÉFINITIF — Le général Sheridan et son état-major sont partis, hier soir, pour se rendre sur le nouveau théâtre de leurs opérations,—quelque part chez les Indiens du Kansas. — Le général a pris le chemin de fer de Jackson. Le général Hartsuff, son adjudant général, commandera, en provisoire, quelques jours, sans ordres du général Griffin, dont l'autorité a été substituée à celle du général Sheridan, et qui a transféré à Galveston le quartier-général du 5e District militaire, où il restera jusqu'à l'arrivée du général Hancock. Le général Sheridan, malgré l'irritation sourde que ses brusques revirements de personnel administratif, ont causée ici, laisse tout dans une paix apparente, mais non dans un ordre parfait malgré l'abondance de ses ordres. Nous croyons que cette manière d'agir, cette, décision rapide aura plus de succès contre les peaux rouges que contre les défenseurs civilisés de la Constitution nationale à Washington.

ORDRES OFFICIELS. — Voici l'ordre par lequel le général Sheridan abandonne son commandement :

Quartier-général, 5e district militaire, Nlle-Orléans, le 5 sept. 1867.

Conformément aux instructions contenues dans le paragraphe 1, de l'ordre général No. 81, série courante du quartier-général de l'armée, le soussigné cède par le présent, le commandement du 5me district militaire au major général par brevet, Charles Griffin.

P. H. SHERIDAN, major général, U. S. A.

Un second ordre du général Sheridan désigne le lieutenant colonel par brevet, W. F. Gentry, capitaine de l'Ie d'infanterie, pour remplacer le colonel Forsyth, comme secrétaire des affaires civiles. Ce dernier doit, comme on sait, suivre le général Sheridan au Kansas.

LIVRES FRANÇAIS ET ANGLAIS POUR LES COMMENÇANTS. — Nous recommandons à la direction des écoles publiques et aux institutions particulières l'emploi des livres élémentaires suivants : *Elementary French Reader*, or lessons and exercises in French pronouncing *Second French Reader*, (abridged life of Robinson Crusoe), a *French pronouncing grammar*, for young students. Ces ouvrages qui sont en vente à la librairie Hébert & Escoulan, 131, rue de Chartres, ont été composés par Mme Gibert, institutrice distinguée de St-Louis, qui a acquis une longue expérience dans l'enseignement des langues. Ces ouvrages sont surtout utiles pour les élèves qui commencent l'étude du français.

☞ Nous informons les familles que l'ouverture des classes du COLLEGE DE LA LOUISIANE, dirigé par M. le colonel FERRIER, a eu lieu lundi 2 septembre. Les examens si brillants qui viennent d'avoir lieu, dans ce vaste établissement, ne peuvent qu'augmenter la vogue qu'il a déjà acquise. Ce collège est situé rue Hôpital 134, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Résolutions des Conservateurs à Montgomery.

Convention républicaine à Raleigh

Résolutions subversives.

Le général Canby à Charleston.

Elections démocratiques en Californie.

Droit contesté au Président de faire une amnistie.

Londres, 5 sept. au soir—Consolidés 94 13/16. Bonds 73 5/8.

Londres, 5—L'encaisse métallique à la Banque d'Angleterre a est accrue d'un demi million de livres sterling.

Liverpool, 5 au soir—Le coton languissait à la clôture du marché. Les uplands ont fléchi de 1/8; les middlings upland valent 10; les Orléans 10 1/2.

Louisville, 5—Vendu 190 boucauts de tabac de 4 00 à 6 50. Farine 7 00.

Cincinnati, 5—Farine sans changement. De famille 10 00. Porc 24 00. Bacon 13 3/4. Graisse 12 3/4.

Montgomery, 5— La Convention conservatrice s'est ajournée aujourd'hui, après avoir adopté les résolutions suivantes :

1o Les conservateurs de l'Etat de l'Alabama, assemblés dans la ville de Montgomery, adoptent comme une expression de leurs vues les résolutions suivantes de l'Etat de la Pennsylvanie, adoptées dans une Convention de cet Etat.

Io La Constitution des Etats Unis étant cette forme de gouvernement établie par les fondateurs de l'Union, et telle qu'elle a été amendée par les moyens qu'elle prescrit, est le seul gouvernement de droit obligatoire pour tous les habitants de tout rang, de tout sexe et de toutes couleurs, de tous âges et conditions; et c'est le devoir de chacun, sans exception ou modification, de l'accepter dans toutes circonstances, d'y adhérer, de la protéger et de la défendre.

2o Dans tout conflit de pouvoirs sous cet instrument, le pouvoir judiciaire suprême est le seul arbitre qui soit indépendant de et supérieur à chacun des autres et auquel ils sont obligés d'obéir.

3o L'union des Etats est décidée par la guerre et acceptée par le peuple du Sud comme devant être perpétuelle; et l'autorité du gouvernement fédéral est supérieure dans les limites constitutionnelles.

4o Le Congrès n'est pas le gouvernement fédéral, le Président ne l'est pas non plus, ni la Cour Suprême. Le gouvernement fédéral est cette forme de combinaison civile établie par la Constitution, comprenant les trois, chacun étant suprême dans son propre limites et chacun ayant également droit à l'obéissance loyale de tous les habitants de tous les Etats.

5o Par la Constitution et sous la loi fondamentale du gouvernement fédéral, qui est supérieure au Congrès et dont le Congrès lui même est la créature, la représentation dans le Congrès des Etats lésés par les hostilités, est un droit fondamental et indestructible dans sa nature, existant dans chaque Etat, et dont la denégation est la destruction du gouvernement fédéral.

6o Chaque Etat sous la Constitution a le droit exclusif de prescrire les qualifications de ses propres électeurs.

7o Les conventions fédérales de l'Alabama adoptent en outre comme l'expression de leurs opinions ce qui suit :

Le peuple que nous désirons sincèrement cultiver les relations d'amitié, l'harmonie et la paix entre les deux races, n'agir avec justice envers les noirs et de leur rendre leurs droits civiques, et y aider en leur apprenant leurs devoirs envers eux mêmes, envers la société et le pays, et nous dénonçons comme déloyale et très hostile tentative que de nouveaux citoyens puissent faire alin d'engendrer ou d'encourager l'antagonisme entre les deux races

8o Que nous donnons tous habitants d'un même pays, partagent une même destinée et que nous serons tout ce qui sera en notre pouvoir pour maintenir et élever la paix de couleur dans la responsabilité morale sociale et politique.

9o Que si nous avons en beaucoup de chariété pour l'homme de couleur, et que si nous nous avons disposés à regarder avec indulgence et tolérance les préjugés de race, inculpés et encouragés comme il l'ont été par de récents événements qui ont été pour les hommes doués par de mauvais hommes, nous l'adjurons, par l'intérêt commun d'un pays commun de placer au contraire ceux qui ont été trompés et égarés avec prudence avec les étrangers qui ne montrent en aucune manière qu'ils étaient honorés à ou ils étaient plus comme.

Mobile, — Coton plat. Vendu 11 balles à 23. Reçu 82 balles.

Raleigh, 5—La convention républicaine a est réunie de nouveau aujourd'hui

Une organisation plus complète et plus entière parti dans tous l'Etat a été effectuée. Beaucoup de discours ont été prononcés, surtout principalement un caractère incendiaire, favorisant la proscription des rebelles et la confiscation des biens. Le général Canby a été vivement les blanc du Sud, a réprouvé la confiscation et avertis les affranchis des dangers qui les entourent.

Nulle plateforme n'a été encore adoptée, mais une résolution recherant au Congrès la confiscation et les amnistie a été proposée, mais une écrasante majorité a été contre de hurlements clameurs. La convention se rassemblera encore ce soir.

Savannah 5—Les nouvelles des Sea Islands sont décourageantes. Les pluies et les vents ont causé beaucoup de dommage sur le littoral de la Caroline du Sud.

Les rapports du littoral de la Georgie disent que les récoltes vaudraient seulement sur deux iles. Les récoltes promettent beaucoup sur les autres. La semaine dernière la récolte du riz, qui était estimée à 35,000 balles, maintenant elle est réduite à 30,000. La pluie continue, mais les avis de l'intérieur font toujours crainte à une baisse récolte.

Coton, calme avec une tendance à la baisse. Middl. à 24 1/2. Reçu 250 balles.

Augusta, 5—Coton plat. Vendu 23 balles à 23 et 23 1/2

Berg. H. Hill écrit une série de lettres à Grant en réponse à celle de Pope et dit qu'aucun respectable blanc du Sud n'approuve les bills haitiaires, comme constitutionnels, justes et désirables. Les hommes sincères les acceptent, les hommes candides les rejettent. Personne ne les approuve. Toutefois méprisent Le

On lit dans le *Journal des Débats* :

Il y avait une fois, à Oufa, ville russe située dans le gouvernement d'Orembourg, un marchand fort riche nommé Wassiniéff, dont le juge de district nommé Wassiniéff, dont les affaires allaient beaucoup moins bien. Le juge fit à plusieurs reprises prier le marchand de lui prêter 5,000 roubles pour subsister jusqu'à la saison nouvelle. Le marchand, qui n'était pas plus prêteur que la fourmi de la fable, eut l'impolence de refuser à son supérieur ce léger service. Le 8 décembre dernier, Sewastianoff reçut l'invitation ou plutôt la sommation "nous sommes en Russie) d'assister à une soirée donnée par un de ses confrères qui avait invité le juge de district et le juge de paix qui avait servi à celui ci d'intermédiaire dans ses négociations infructueuses. Le pauvre marchand se rendit à cette fête. On boit, on danse, on se livre toutes sortes de folies, mais vers le matin, le Lieutenant Gianesoff est malade. Il n'y a plus qu'un seul officier d'état major qui soit de service.

New Castle, Del., 5—Une trombe de 100 pieds de diamètre a traversé la rivière et a passée au bord de cette ville aujourd'hui. Les barrières et les arbres ont été emportés.

San Francisco, 4—Un maire démocrate et une majorité du ticket législatif démocratique sont élus dans cette ville. Les retours de l'intérieur sont encore incomplets et incertains.

Mobile, 5—Le colonel Shepherd, qui aliçu une blessure de pistolet à l'arsenal de Mount Vernon, il y a quelques semaines, du capitaine Schaff, de l'armée des Etats Unis, a succombé ici aujourd'hui. Le capitaine Schaff a passé par devant une commission militaire qui a rendu son jugement, ce matin, mais on n'en connaît pas la conclusion

Raleigh, C. du N., 5 sept—La convention a adopté et endossé la plateforme établie par la convention du 20 mars. On a beaucoup parlé, mais il n'est rien sorti d'important pour le public. Des resolutions ont été adoptées pour demander au commandant militaire du District de faire exécuter les lois contre les vagabonds, les taxes dues par l'Etat et les comtés, et d'appeler le peuple de ces deux Etats à voter pour une convention constitutionnelle.

Washington, 5—La *Tribune* consacre une colonne d'arguments pour prouver que le Président n'a pas le droit de lancer une proclamation d'amnistie.

New York, 5—L'argent n'est que faiblement demandé et s'obtient facilement de 5 à 6. L'or compte est de 5 1/2 à 7. Les sterlings calmes à 109 7/8. L'or a clôturé à 142 3/8 et 142 1/2. Les gouvernements se maintiennent.

New York, 5—Le coton s'achète plus facilement. Vente de 900 balles. Midd. Upl. à 27 1/2 même n'aurait rien imaginé d'aussi puissamment comique que ce merveilleux : "Nous avons différé de principes." Ce mot là valait à lui seul les 10,000 roubles demandés.

Cependant le marchand, sans doute un esprit grossier, incapable d'apprécier les beautés littéraires à leur valeur s'obstinait tout encore son argent et porta la même plainte au gouverneur de la province qui, tout d'abord refusait de croire à la vérité de ces faits étranges et qui, une fois convaincu, en fut tout d'abord tellement ému qu'il ne se coupable, offrit à la victime une somme de 3,000 roubles si elle consentait à étouffer l'affaire. "Je ne vends pas mon sang," répondit Sewastianoff, et il adressa une plainte au chef de la police.

Pour obtenir qu'on ouvrit une enquête, il lui fallut s'adresser au ministre de l'intérieur. Après une réponse favorable du ministre, il put enfin espérer une satisfaction plus honorable qu'une réparation financière. Sewastianoff se trompait : les juges se sont contentés d'infliger au magistrat criminel *une légère amende*.

Ce n'est pas à un journal anglichieu, polonais ou français que nous empruntons ces faits incroyables, c'est à la *Gazette de Moscou*. Les journaux russes montrent chaque jour combien ils s'intéressent à l'amélioration du sort des esclaves du Sultan. Ne devraient ils pas songer, avant tout, à protéger leurs compatriotes contre la possibilité de si indignes excès ?

Washington, 5—Le grand campement des National Union Johnson Men se réunit ce soir. Ils sont convoqués par une annonce. Plusieurs personnages du dehors y assisteront.

On publiera demain une lettre de Sickles à Grant qui fait quatre colonnes. Elle est datée du 17 août. Sickles commence à Grant la difficulté survenue à Wilmington et dit : "J'ai fait informer l'officier commandant qu'à la réception du rapport qu'il a été chargé de faire au sujet des affaires pendantes, il recevra de nouvelles instructions, et qu'en attendant il ne devra laisser exécuter, en violation des ordres militaires, aucun ordre ou décret de Cour."

A quoi Grant répond : "J'ai reçu votre dépêche de cette date, suivez la ligne de conduite indiquée par vous comme juste, et considérez ma dépêche du 13 comme retirée." Le document ne donne aucune indication sur la teneur de la dépêche de Grant du 13.

Le bruit court qu'une vive altercation a eu lieu hier entre Grant et le Président, mais ce bruit est sans fondement.

Vienne, 5—On dit que le Baron de Beust va vendre les biens du clergé en Autriche pour payer la dette nationale.

Madrid, 5—Le gouvernement a ordonné le retour de la flotte espagnole du Pacifique.

Londres, 5 sept. 2 h. P. M—Consolidés 94 13/16. Obligations 73 1/2.

Liverpool, 5 sept, 2 h. P. M—Coton soutenu. Ventes 10,000 balles.

San Francisco, 4 sept. — L'élection marche tranquillement. Le vote démocratique sera plus fort qu'il n'a été depuis quelques années. A 3 heures Haight avait la majorité en ville Phillips, républicain, est probablement battu dans le premier district. Les républicains se croient sûrs du succès dans les autres districts.

New York, 5 sept.—Actions fermes, sauf celles de l'Erie. Sterling 109 5/8 à 110. Or 142 1/2. Farine irrégulière. Coton calme et soutenu; middling Uplands 27 cents.

LE RIZ. — Le premier envoi de riz de la nouvelle récolte à la Nlle Orléans a eu lieu le 21 août, et, l'année dernière, le 10 août. Le marché de la ville est amplement approvisionné. C'est pourquoi, pour vendre, les détenteurs ont dû laisser leurs prétentions. Le riz a été vendu cette semaine dans les prix de 6 c. à 11 c. suivant la qualité. Les battages commenceront ici vers la fin de septembre.

(*L'Empire Parouse*.

Culture du Blé en Nlle-Calédonie.

On lit dans le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* :

Les innombrables espèces végétales, variées à l'infini dans le globe, principalement sous les latitudes de la zone, principalement sous l'influence de l'humidité, de la chaleur et de la lumière, si inégalement réparties de l'équateur aux pôles et des bords de la mer aux sommets des hautes chaînes de montagnes. L'homme peut transporter des espèces d'une contrée dans d'autres où les conditions climatériques sont semblables, et par son industrie agrandir les régions en croissent spontanément les espèces dont la culture lui est productive; mais il rencontre cependant pour chaque espèce des lieux où elle ne croît pas, ou ne croît pas avec la vigueur et la fécondité qui la rendent productive, mais il trouve ailleurs